

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
<i>I. Eau potable</i>	<i>2</i>
I.A. Origines des ressources en eau :	2
I.B. Les installations de production.....	2
I.C. Les installations sur le réseau	3
I.D. Les ouvrages de stockage	3
I.E. La qualité de l'eau	4
I.F. Travaux réalisés	4
I.G. Fonctionnement des installations	Erreur ! Signet non défini.
I.H. 4	
<i>II. Assainissement.....</i>	<i>5</i>
<i>III. Ordures ménagères.....</i>	<i>5</i>
III.A. La collecte en porte à porte des ordures ménagères	6
III.B. Le tri sélectif.....	6
III.C. L'apport volontaire en déchetterie.....	6

I. EAU POTABLE

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Région de Lencloître créée en 1975 par arrêté préfectoral. Le siège du syndicat d'eau est basé à

Il assure : la recherche de l'eau, les études et l'exécution des travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable (production, traitement, transport, stockage, distribution...), l'exploitation du réseau, des stations de pompage et du stockage.

Le syndicat regroupe les communes de Cernay, Doussay, Lencloître, Saint-Genest-d'Ambière, Scorbé-Clairvaux, Sossay et Thuré. Le quartier de Besse (commune de Thuré) n'a pas été intégré au Syndicat à l'origine.

La commune d'Orches a rejoint le Syndicat en 1958, le quartier de Besse a définitivement été rattaché en 1971. La commune de Savigny Sous Faye a rejoint le S.I.A.E.P. en 2003.

Neuf communes sont ainsi regroupées au sein du Syndicat. Elles représentent une population d'environ 10300 habitants.

Le Syndicat comporte actuellement environ 4637 branchements, pour une consommation annuelle voisine de 634687 m³. En 2003, la commune de Lencloître compte 1079 abonnées et consomme environ 135928m³, soit 24% de la consommation totale du syndicat. La consommation moyenne par abonné est proche de 137m³/an.

L'assistance technique est assurée par Saunier Techna pour les études générales, les outils de réflexion et de décision, la maîtrise d'œuvre, la conception et la réalisation des projets, l'assistance et le conseil à la maîtrise d'ouvrage

La SAUR intervient dans la gestion du service d'eau et participe aux fonctionnement des installations. Le SIAEP dépend du bureau de Vaux sur Vienne où la SAUR a une station d'eau potable.

I.A. ORIGINES DES RESSOURCES EN EAU :

Le secteur géologique du S.I.A.E.P. n'est pas propice à la formation de nappes de surface donnant naissance à des sources.

C'est une zone de terrain calcaire : le tuffeau qui recouvre des formations sablonneuses, les sables verts du cénomanien.

Seuls, les sables verts cénomaniens contiennent une nappe stable peu abondante, donnant une eau fortement minéralisée et ferrugineuse.

Le S.I.A.E.P. de Lencloître a opté pour la solution de l'utilisation de nappe cénomaniennne.

Mais compte tenu de son étendue et de la rapidité de son développement lié en grande partie à la proximité de Châtellerault, il a été nécessaire d'accroître les ressources du S.I.A.E.P. par un achat d'eau au Syndicat voisin du Haut Châtelleraudais.

I.B. LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Les installations techniques du S.I.A.E.P. se composent

- ➔ 2 stations de production d'une profondeur de 70 mètres environ sur la commune de Sossay d'une capacité nominale de 115m³/h L'usine de Sossais produit environ 284000m³. L'eau de la station de Sossais subit une déferrisation physico-chimique
- ➔ 2 stations de production sur la commune de Saint-Genest-d'Ambière d'une profondeur de 40 mètres produisant 100 m³/h. L'usine de Saint Genest a produit 304215m³ d'eau en 2003. L'eau de la station de Saint Genest d'Ambière ne subit pas de déferrisation, mais une dilution pour la rendre potable, un des forages ayant un taux de fer supérieur à la norme.

La désinfection des eaux est assurée par l'injection de chlore gazeux. Bien que le taux de fer soit conforme à la norme de potabilité, sa présence proche de la limite de la norme est due à l'absence de d'une installation de traitement du fer à la station de Saint Genest d'Ambière. Le fer se dépose dans les canalisations et est remis en suspension dans l'eau lors de perturbations hydrauliques.

- ➔ le S.I.A.E.P. dispose également d'une possibilité d'appoint supplémentaire en eau grâce à ses 6 réservoirs et châteaux d'eau d'une capacité de 2850 m³, de plus par une convention avec le Syndicat du Haut Châtelleraudais, 1000 m³ par jour peuvent nous être fournis. Plus de 175000m³ d'eau ont été importés en 2003 du SIAEP du Châtelleraudais pour l'alimentation en eau potable du SIAEP de Lencloître.

I.C. LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

Elles sont au nombre de 3 :

- ➔ Surpression de Thuré avec un débit nominal de 60m³/h
- ➔ Surpression des Orches avec un débit nominal de 25m³/h
- ➔ Surpression d'Hollywood à Saint Genest d'Ambière avec un débit de 24m³/h

I.D. LES OUVRAGES DE STOCKAGE

- ➔ Le syndicat dispose de 6 réservoirs principaux d'une capacité totale de stockage de 4250m³ :
 - Réservoir sur tour de Lencloître d'une capacité de 300m³
 - Réservoir sur tour des Blanchards (commune de Thuré) d'une capacité de 1000m³
 - Réservoir sur Tour des Orches d'une capacité de 250m³
 - Réservoir sur tour de Saint Genest d'une capacité de 800m³
 - Réservoir sur tour de Sossais d'une capacité de 500m³
 - Réservoir sur bache et sur tour de Scorbé Clairvaux d'une capacité de 1100m³ (800m³ + 300m³)
- ➔ Le syndicat dispose également de bâches de reprises et de surpression dont la capacité totale d'élève à 1900m³ :
 - Réservoir sous forme de bache au sol du bourg à Sossais d'une capacité de 300m³
 - Réservoir sous forme de bache au sol le Haut Perché à Saint Genest d'Ambière d'une capacité de 800m³

- Réservoir sous forme de bâche au sol Le Chatenet à Scorbé Clairvaux d'une capacité de 800m³.

Tous ses ouvrages (bâche au sol, château d'eau) sont télésurveillés.

Le S.I.A.E.P. possède également 5 stations de reprise et surpressions : Grâce a elles, le SIAEP de Lencloître est capable de produire 2500 m³ d'eau par jour.

L'infrastructure générale du réseau est constituée de canalisations en fonte et P.V.C sur un linéaire de 305 kilomètres environ.

I.E. LA QUALITE DE L'EAU

Chaque semaine des tests sont réalisés pour mesurer le taux de fer et de Chlore.

Des analyses ont également montré un taux d'atrazine dézéthyl proche de la limite de la norme à la station de Saint Genest d'Ambière où un traitement devra être envisagé si les dépassements de normes persistent.

L'eau produite est dure, ce qui nécessite un traitement pour éviter l'incrustation des réseaux publics et privés.

Des dépassements de la teneur en pesticides sont également régulièrement observés sur la station de Saint Genest d'Ambière.

I.F. TRAVAUX REALISES

- ➔ Sur la commune de Sossais l'étanchéité du réservoir a été refaite.
- ➔ Au réservoir de Scorbé une bâche au sol d'un volume de 800m³ a été réalisée
- ➔ Au réservoir des Blanchards, l'étanchéité de la bâche à été revue et un by pass a été installé
- ➔ A la station de Sossais deux filtres ont été remplacés et le sable a été changé.
- ➔ Les réseaux ont également connu des travaux d'amélioration de la desserte : C'est le cas notamment à Thuré où le réseau a été étendu et renforcé, ainsi qu'à Lencloître et Cernay où le réseau a également été renforcé à quelques endroits (Rus Charles de Gaulle à Lencloître) et à Orches qui a connu une réorganisation des branchements à La Sitière.

I.G. LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

La commune n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage.

➔

□

■

II. ASSAINISSEMENT

Le schéma d'assainissement a été approuvé en 1997 par le Conseil Municipal.

II.A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La population de Lencloître est desservie par un réseau d'assainissement collectif relié à une station d'épuration. La capacité de la station est de 500eq-hab. Malgré sa grande capacité, elle est en surcharge et ne semble pas pouvoir supporter de branchements supplémentaires.

La surcharge observée est principalement due aux effluents provenant d'entreprises. Ainsi, depuis la fermeture de la fromagerie, il semble que la capacité de la station soit suffisante pour traiter les eaux usées collectées. L'entreprise de confiserie implantée en dehors de la commune, mais reliée à sa station d'épuration génère beaucoup d'eaux usées. La commune et l'entreprise sont en convention pour le traitement des eaux usées. Les valeurs définies dans la convention de raccordements ne sont pas respectées. Cette convention pourrait être revue pour éviter à la commune d'avoir à augmenter sa capacité de traitement des eaux et assurer son développement démographique.

Malgré cela, l'entretien, l'exploitation et le suivi analytique de la station d'épuration sont très satisfaisants.

Le réseau de collecte est en partie unitaire. L'ensemble du réseau connaît l'infiltration d'eaux pluviales, lors de forts épisodes pluvieux ou de nappe haute, ce qui diluent les eaux à traiter et apporte un gros volume d'eau à la station.

Quelques travaux seraient à envisager pour améliorer le fonctionnement de la station

Le hameau de Sautard est assaini depuis 2000 par un filtre à sable de 100eq-hab.

II.B. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plusieurs secteurs relevant de l'assainissement individuel ne sont pas adaptés à l'infiltration in situ : La Tranchée, Gaudion, l'Hérauderie. La réalisation de filtre à sable avec rejet en fossé y a été préconisée.

La commune a en charge le contrôle de l'assainissement non collectif et doit s'assurer de la présence d'un exutoire possible pour l'évacuation des eaux usées.

III. ORDURES MENAGERES¹

En matière de déchets, la Communauté de Communes du Lencloîtrais détient les compétences suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective

¹ Informations fournies par la CC du Lencloîtrais pour 2004, à l'échelle de la Communauté de Communes

- Création et gestion de déchetterie

III.A. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en même temps que les emballages ménagers recyclables rassemblés en sacs jaunes, par un camion benne bi-compartmenté.

Les quantités collectées à l'échelle de la Communautés de Communes en 2004 pour les ordures ménagères résiduelles sont de 2051t.

Le poids des emballages ménagers recyclables collectés est de 126t.

La commune de Lencloître est collectée le mardi pour le bourg et une partie des écarts et jeudi pour le reste des écarts non collectés le mardi. Une 2^{ème} collecte concerne également le bourg, le vendredi.

III.B. LE TRI SELECTIF

Le tri sélectif est en place. Une partie des déchets triés (emballages ménagers) est collectée en porte à porte une fois par semaine. Ces déchets peuvent également être apportés à des points de regroupements.

Le verre, les journaux, revues, magazines sont en apport volontaire, soit à la déchetterie, soit aux colonnes réparties sur l'ensemble du territoire de la CC. Les colonnes sont collectées régulièrement par Val Vert Services, une entreprise de Saint Georges les Baillargeaux. La fréquence de la collecte des colonnes à verre dépend de l'emplacement de la colonne et de la saison. Les plus fréquentées sont vidées tous les 10 jour en été, les autres sont vidés 1 fois par mois en dehors de la saison estivale. Les colonnes à journaux sont collectées environ une fois par mois.

III.C. L'APPORT VOLONTAIRE EN DECHETTERIE

La communauté de Communes du Lencloîtreais possède une déchetterie gérée en régie et située sur la commune de Doussay au lieu-dit Le Gué de Fontevraud. Elle est ouverte aux particuliers et aux professionnels sous certaines conditions d'apport.

Les usagers peuvent déposer de nombreux déchets : cartons, déchets verts, métaux ferreux et non ferreux, encombrants, textiles, piles, verre, journaux, revues, magazines, huiles de vidange usagées, consommables informatiques, gravats.

En 2004, 2051t d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et 492t d'encombrants qui sont ensuite enfouis au CET de Saint Sauveur.

Les 126t d'emballages ménagers recyclables sont mis en balle à Saint Georges les Baillargeaux.

L'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons plastiques, les cartons, les briques alimentaires sont respectivement recyclés par Arcelor, Affimet, Valorplast, Otor Godard, Revipac.

66t de cartons sont apportées à la déchetterie. Une partie est mise en balle à Saint Georges les Baillargeaux, l'autre est recyclée à Iteuil.

Les déchets verts (393t) sont recyclés en compost grâce à la plate forme de compostage « agrisystem » de Coussay. Les métaux ferreux et non ferreux (231t) sont recyclés à Chatellerault par FMPC. Le verre (373t) collecté est recyclé à Cognac par Saint Gobain, les revues, journaux magazines (186t) triés et mis en balle à Saint Georges les Baillargeaux sont recyclés par UPM à La Chapelle d'Arblay, les piles (0.53t) sont traitées par Acoor Environnement et les consommables informatiques par les Ateliers du Bocage (Emmaus). Les gravats (324t) sont utilisés comme remblai par la Communautés de communes. Les textiles sont remis au chantier d'insertion de la CC. Les huiles moteurs (5.5t) sont recyclées à Jaunay Clan par Delvert (Chimirec)